



Le 2 juin 2003

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Edifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec Qc G1R 6A6

OBJET : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Madame,

En réponse à votre demande à savoir l'impact potentiel relatif à l'augmentation de la circulation de camions associée à l'aménagement d'un nouveau site d'enfouissement à Matane.

Pour avoir assisté à la première soirée d'audience publique, tenue le 20 mai dernier, et pour avoir cru comprendre, dans les documents fournis, que l'on parlait ici d'une augmentation de moins de 25 véhicules lourds par jour arrivant au site par différents axes routiers du réseau supérieur.

Présentement, aucune artère du réseau supérieur, sur laquelle il est prévu le transport de 40 000 tonnes/km de détritux, n'est en danger d'atteindre sa pleine capacité de circulation.

En réalité, il s'agit tout au plus de 20 à 30 camions par jour de plus sur le réseau, ce qui est très minime lorsque l'on sait que dans Matane, entre autre sur la route 132, il y circule en moyenne entre 2500 et 5000 véhicules par jour dont 10% à 20% sont des véhicules lourds.

En résumé, si les camions transportant les détritux respectent les normes régissant le transport lourd, en particulier la période de dégel, il n'est prévu aucun impact significatif sur le réseau supérieur provincial.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

Luc St-Pierre
Chef du Centre de services

LStP/rl
c.c. M. Jean-Louis Loranger, directeur DTBGI